



## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, QUE :

Le conseil municipal à sa séance ordinaire du 13 janvier 2020 a adopté le Règlement no 216-2019 ayant pour objet de *fixer pour l'année 2020 le taux de la taxe foncière générale et spéciale, les tarifs de compensation pour le réseau d'égout, le transport et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et organiques, le transport et disposition des boues de fosses septiques et abroge le Règlement No 215-2018.*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement ci-haut mentionné au bureau de la municipalité sis au 321, rue de l'Église, bureau 1, Saint-Bruno-de-Kamouraska aux jours et heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 22<sup>e</sup> jour de janvier deux-mille vingt.

Roxanne Morin,  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, le 22 janvier 2020. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de janvier 2020.

Roxanne Morin,  
Secrétaire-trésorière adjointe